

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1231

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE DUNKERQUE

Ventes et cessions

318 827 003 RCS Versailles.

FRANCAISE D'ORGANISATION DE MATERIEL EQUESTRE ET SPORTIF - FORMES EQUESTRES.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 6480872.43 EUR.

Adresse : 50, Avenue De Saint-Cloud, 78000 Versailles.

Origine du fonds : Etablissement secondaire acquis par achat au prix stipulé de 70000 EUR.

Etablissement : Etablissement secondaire.

Activité : Le fonds de commerce de détail d'articles de sport notamment ceux liés aux activités équestres connu sous le nom de PADD, avec les éléments corporels et incorporels visés à l'acte dudit fonds..

Adresse : 60, Route De Furnes, 59210 Coudekerque-Branche.

Précédent propriétaire : 537 979 643 RCS Dunkerque. **STEVENS EQUITATION.**

Date de commencement d'activité : 1^{er} octobre 2018.

Publication légale : Gazette Nord Pas de Calais du 15 février 2019.

Oppositions : En l'Etude de Maître Patrick VEVE, notaire à Dunkerque, 25, rue David d'Angers 59140 Dunkerque.

Commentaires : Acte Authentique en date du 26/10/2018. Adresse de l'ancien propriétaire : 60 Route De Furnes 59210 COUDEKERQUE-BRANCHE. Adresse du nouveau propriétaire : 50 Avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES. Acte notarié reçu par Maître Franck MARCOT, le 26 Octobre 2018, devenu définitif entre-temps.

Achat d'un fonds de commerce moyennant le prix de 70 000 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 54 813 euros, et au matériel, mobilier, agencements pour 15 187 euros. Parution dans La Gazette Nord-Pas-de-Calais du 15/02/2019, et rectificatif du 08/03/2019. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..